

## SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE ROCHE 14 DECEMBRE 2016

La séance est ouverte à 20h15 par M. **Olivier Delacrétaz** Président du Conseil Communal. L'appel nominal fait ressortir la présence de 40 Conseillers et 5 excusés. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

### **Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 26 octobre 2016.**

Il est accepté tel que présenté.

En préambule, le Président informe l'assemblée qu'au sujet du futur site en ligne du Conseil, une première séance de présentation a eu lieu avec l'entreprise en charge, Quicksite Sàrl. Un module de formation aura lieu début 2017.

Les Présidents de Conseils du district, convoqués par la Préfecture, ont assistés à une séance d'informations. Il leur a été stipulé qu'un cours spécifique aux Conseillers pouvait être donné à ceux qui le souhaitent sur simple indication au bureau qui transmettra. Les sessions se feraient en début d'année.

Au cours de la même séance d'informations, le sujet de l'envoi des rapports de commissions était également traité. Plusieurs communes ont la problématique de l'envoi préalable à la Municipalité et à l'ensemble des Conseillers mais, sans consigne légale stricte à ce jour, les Préfectures du Canton y travaillent. Elles statueront de concert en vue d'une uniformisation. Le Conseil sera tenu au courant des décisions.

### **1. Préavis n° 07/16** relatif au budget de fonctionnement pour l'année 2017.

Rapport de la commission des finances lu par Mme Caroline Lambert qui demande en conclusion d'approuver le budget 2017 tel que soumis.

Selon M. **Christophe Lanz** Syndic, on peut relever que le budget est déficitaire mais dans une moindre mesure que l'année précédente.

Un des gros postes est l'ARASAPE dont les chiffres sont à nouveau extraordinaires.

En 2009, les communes du district ont confié à l'ARASAPE la gestion des buts optionnels comme l'accueil de jour, l'UAPE et les crèches.

Les chiffres augmentent de manière considérable d'année en année.

Pour cette raison, la Municipalité est intervenue lors d'une réunion à Bex pour faire part de son désarroi, de surcroît face à sa plus grosse contribution des communes du district.

Dans le budget 2017, la participation représente plus de 11 points d'impôts. Elle ne peut dès lors plus être soutenue comme tel, les limites du système mis en place étant atteintes.

La Municipalité a ratifié sa décision par écrit au comité directeur de l'ARASAPE. Les autres communes du district ont suivi le mouvement contestataire en faisant de même.

Le comité directeur de l'ARASAPE travaille sur une nouvelle proposition qu'il présentera au mois de mars.

Les comptes à taxes du budget tels que les déchets ou les égouts sont presque totalement autonomes pour la première année. Les amortissements qui alourdissaient le compte d'exploitation sont arrivés à terme ce qui favorise sa rentabilité.

Sans question, **le préavis 07/16 sur le budget de fonctionnement pour l'année 2017 est approuvé tel que présenté à l'unanimité.**

### **2. Préavis n° 08/16** relatif à l'octroi d'un crédit pour honorer les frais d'architecte et d'enquête de la parcelle 751.

Rapport de la commission lu par M. **Florian Ecoffey** Conseiller qui demande d'accepter le préavis assorti d'un amendement au point 1 des conclusions à savoir :

1. *d'autoriser la Municipalité à payer les frais d'architecture pour un groupe de 12 villas sur la parcelle privée communale 751, pour une somme totale de ~~CHF 102'816.00 (TTC)~~ CHF 57'510.00 (TTC).*

M. **Christophe Lanz** précise à l'assemblée que l'architecte a été entendu par la commission et que toutes les questions ont pu lui être posées. La Municipalité réitère ses excuses quant au déroulement des procédures. Quelles que soient les décisions, M. Lanz souligne l'importance de l'autonomie communale. Il remercie la commission pour son travail d'analyse conséquent et ses conclusions crédibles.

Par la suite, la Municipalité se chargera d'entamer les discussions pour régler la situation avec l'architecte et annuler la procédure de recouvrement en cours.

Le document du préavis retrace l'historique de l'affaire avec les explications des décisions Municipales. M. Lanz espère qu'elles ont été comprises par tous et relève également que les remarques de la commission envers la Municipalité ont bien été notées.

M. **Elvis Ahmetovic** Conseiller demande si l'architecte est au courant de la discussion de ce soir et des décisions qui en découleront ?

M. **Christophe Lanz** répond qu'il l'est sur le fond mais pas des conclusions de la commission. Il lui appartiendra d'accepter ou non. Si oui, la procédure de recouvrement sera stoppée; si non, il la poursuivra jusqu'au tribunal. Dès lors, à charge de la Municipalité de défendre au mieux les intérêts de la commune.

Sans autre question, **le préavis 08/16 assorti de son amendement au point 1 de conclusions est accepté à la majorité, 8 avis contraires et 2 abstentions.**

3. **Préavis n° 09/16** relatif à la pose de filets de protection au lieu-dit les Rafforts, en Mottex et à l'obtention d'un crédit.

Rapport de la commission lu par Mme **Jacqueline Zimmermann** Conseillère qui demande en conclusion d'accepter le préavis.

M. **Nicolas Rochat** Municipal relève qu'il s'agit d'une opération blanche pour la commune. La participation aux frais d'études sera remboursée par les subventions à hauteur de 70% et 30% à charge du propriétaire.

Les futurs propriétaires attendent l'avis favorable de la banque qui elle, attend les propositions de travaux de la commune. Les soumissions vont arriver.

M. **Jean-Claude Guillemin** Conseiller demande, du fait qu'un des propriétaires de la parcelle 308 ait refusé d'entrer en matière, s'il aura toujours le droit d'habiter ou non ?

M. **Nicolas Rochat** répond que les propriétaires ont eu les explications à plusieurs reprises afin de leur exposer leurs intérêts. Ils sont imperméables à tout argument. De ce fait, le jour où ils voudront vendre leur bien, le Canton n'entrera pas en matière et il faudra qu'ils se débrouillent seuls.

M. **Marc Aeberhard** Conseiller constate que la parcelle 303 concernant une vigne n'est pas protégée. Le propriétaire a-t-il également été approché ?

M. **Nicolas Rochat** répond que ce sont uniquement les habitations qui sont protégées. La largeur du filet de protection a été définie de telle manière que les éboulements se font rarement en ligne droite.

Sans autre question, **le préavis 09/16 est accepté à la majorité et 1 abstention.**

4. **Préavis n° 10/16** relatif au Règlement communal sur la distribution de l'eau.

Rapport de la commission lu par M. **Daniel Bontems** Conseiller qui demande en conclusion d'accepter le préavis.

M. **Christophe Lanz** explique qu'il faut un règlement identique aux cinq communes du Haut-Lac. Le règlement proposé a été préavisé par le Conseil d'Etat. Au niveau de la Confédération, Monsieur prix l'a validé ainsi que le bureau d'ingénieurs.

A ce jour, trois communes ont validé ce nouveau règlement et ses annexes.

Le gros changement au lieu du forfait est la taxe annuelle, la consommation d'eau au m<sup>3</sup> réel et la location adaptée du compteur.

Les recettes seront différentes dans le sens où le compte 811 de l'exploitation interne de la commune est viable et autonome. Dans les annexes, la fourchette de travail est confortable jusqu'à CHF 1.-/m<sup>3</sup>. Nous sommes à CHF -.50/m<sup>3</sup> soit CHF -.20/m<sup>3</sup> supplémentaire par rapport à l'ancien règlement.

### **Le préavis 10/16 est accepté à l'unanimité**

## **5. Communications de la Municipalité**

M. **Nicolas Rochat** annonce que le Commandant du SDIS du Haut-Lac, M. Bruno Aeberhard a donné sa démission la veille au soir. Selon les termes du Président de la Commission consultative du feu, elle fait suite à une situation de crise ouverte au sein de l'Etat-major. Le Commandant a été entendu au sein de la commission du feu. Comprenant les problèmes évoqués, pour le bien du SDIS et sa gestion, M. Aeberhard a pris la décision de démissionner avec effet immédiat.

L'Etat-major en place continue et garantit la mission.

M. **Eric Portner** Municipal annonce qu'un projet de déchetterie est en cours pour la commune. Il n'a pas les chiffres pour ce soir mais le projet est à bout touchant pour optimiser les prestations et diminuer les coûts.

M. **Jean-Marc Chavannes** Municipal rappelle le Noël des élèves de Roche qui se déroulera le 21 décembre. Un cortège ira du Collège des Salines et se terminera à la Rotzérane avec une verrée. La population est invitée et également à écouter des chants de Noël.

M. **Christophe Lanz** à propos du site Internet intercommunal Cartoriviera. Des passages d'avions pour prises de vues auront lieu en 2017.

Une nouvelle convention entre la commune siège de Vevey, les communes du cercle et les différents partenaires a été signée. Une somme est inscrite au budget pour ce module et la nouvelle clé de répartition est en faveur de la commune de Roche.

## **6. Divers**

M. **Daniel Bontems** a lu dans la presse qu'en septembre dernier, une usine de tri des déchets plastiques ouvrait sur la commune de Grandson. Il aimerait savoir si la Municipalité est au courant du procédé, si elle aurait pris des contacts et si elle a des vues sur le futur des plastiques de la commune.

M. **Eric Portner** répond qu'une séance d'informations concernant cette usine a eu lieu dernièrement à la Satom de Vevey. Dans le cadre du projet de la déchetterie, il y aura certainement quelque chose de prévu pour le recyclage du plastique.

Sans autre intervention, le Président souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année et clos la séance à 22h.

CONSEIL COMMUNAL DE ROCHE

Le Président

La secrétaire